

Du *vingt-unième* jour du mois de *Novembre* mil huit  
*cent soixante-dix-neuf* à *quatre* heures du *soir*

N° *32*

ACTE DE NAISSANCE de *Vitel Louis Marie*

né le *vingt-un* novembre

à *huit* heures du *matin* fils *légitime*

de *Vitel Cousaint*

âgé de *vingt-neuf* ans, profession de *Blatier*

et de *Sabou Jeanne Marie Désirée*

âgée de *vingt-huit* ans, profession de *Ménagère*  
demeurant à *Lannebert*

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *Masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *Vitel Cousaint* père de l'enfant âgé de *vingt-neuf* ans, profession de *Blatier* demeurant à *Lannebert*

Premier témoin, *Jan Louis* âgé de *trente-neuf* ans, profession de *Marin* demeurant à *Lannebert*

Second témoin, *Le Creut Guy* âgé de *vingt-sept* ans, profession de *Instituteur* demeurant à *Lannebert*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré *savoir signer*

*Jeune Louis*  
*Vitel Cousaint*  
*Le Creut*

Constaté suivant la loi, par moi,  
*Marie et*

*Noël Bouhier*  
Officier de l'Etat civil soussignant,

*Noël Bouhier*  
*Maire*

*Par acte du 20 novembre 1869, vingt-trois heures, mil neuf cent soixante-dix-neuf, à la mairie de Lannebert, Vitel Louis Marie, dont la naissance est constatée et contrôlée, a contracté mariage avec Jeanne Marie Désirée Sabou. Nous mentionnons faite par nous greffier du tribunal de Lannebert le 22 novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.*